



**BRÉSIL**



**D 2165 • Br22**  
1-15 juillet 1997

**MOTS-CLEFS**  
Paysans  
Violence  
Impunité  
Terre

## *Diffusion de l'information sur l'Amérique latine*

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

# **APRÈS LE MASSACRE D'ELDORADO DE CARAJÁS : UNE ANNÉE D'IMPUNITÉ**

*Il y a un peu plus d'un an avait lieu un massacre de paysans sans terre à Eldorado de Carajás (cf. DIAL D 2072). Qu'a fait la justice depuis ce temps là ? Dès le départ, tout a été organisé pour que les enquêtes soient rendues difficiles et interminables par les autorités civiles et militaires. À ce jour, aucun responsable n'a été puni et les policiers militaires*

*impliqués dans le massacre sont toujours en liberté, vacant à leurs affaires dans les rues.*

*Article émanant de la Commission pastorale de la terre nationale, région du Pará, équipe de Marabá, publié dans Pastoral da Terra, avril 1997 (bulletin de la Commission pastorale de la terre, Brésil).*

Dans l'après-midi du 17 avril 1996, la police militaire de l'État du Pará assassina avec les armes à feu 19 travailleurs ruraux sans terre et en blessa plus de 70. Près de 1200 travailleurs hommes, femmes et enfants furent encerclés par deux bataillons de la police militaire commandés par le major Oliveira et par le colonel Pantoja. Le gouverneur de l'État Almir Gabriel et le secrétaire de la sûreté publique les avait envoyés avec l'ordre de dégager à n'importe quel prix la route PA-150, bloquée par les travailleurs ruraux qui voulaient ainsi faire pression sur le gouvernement pour qu'il prenne en considération leurs justes revendications, à savoir l'expropriation de la *fazenda* Macaxeira, un latifundia improductif. Armés de fusils et de mitraillettes, les policiers ont tiré sur les sans-terre pendant plus de deux heures. Des témoins affirment avoir vu des femmes et des enfants morts,

mais leurs corps n'ont jamais été retrouvés.

Le massacre fut un crime prémédité. La preuve en est que les policiers se sont rendus sur les lieux sans leur plaque personnelle d'identité sur leurs uniformes. En outre le document appelé *de cautela* qui permettrait de déterminer le lien entre le projectile responsable de la blessure, l'arme utilisée pour le tir et le soldat qui portait cette arme, n'a pas été établi.

Deux enquêtes, qui ont abouti aujourd'hui à un procès, ont été ouvertes pour établir les responsabilités de ces crimes. L'une a été menée par la police militaire et l'autre par la police civile. Dès les premières recherches, l'impossibilité de révéler véritablement les faits a été évidente. Les tests de balistique n'ont pas été faits, de même que les examens chimiques sur les uniformes des policiers ; il n'a pas été procédé non plus à l'examen des

lieux. Les dépositions de nombreux survivants au massacre n'ont pas été consignées, ni celles du gouverneur, du secrétaire de la sûreté publique et du commandant de la police civile, principaux responsables du massacre du 17 avril.

Ce n'est pas non plus par hasard que le ministère public militaire proposa de dénoncer les 155 membres de la police militaire qui ont participé au massacre pour homicides et lésions corporelles légères. Cette dénonciation collective rendra plus difficile la condamnation des principaux responsables de ces crimes, car dans la législation brésilienne il faut individualiser le comportement des accusés pour qu'ils puissent être punis. Le ministère public militaire n'a jamais voulu considérer l'individualisation des conduites criminelles des policiers. En dénonçant les 155 policiers le ministère public militaire a énormément retardé la condamnation des

accusés, car chaque policier a le droit de produire jusqu'à huit témoins pour sa défense, ce qui en fait 1240. Si l'on tient compte de la lenteur du pouvoir judiciaire, le jugement ne devrait avoir lieu qu'après l'an 2000 !

Sur le plan civil, le ministère public a poursuivi trois travailleurs sans terre pour blessures corporelles, port d'armes illégal et refus d'obéissance à la loi. La peine pour ces crimes peut atteindre plusieurs années de prison. De leur côté, les policiers ont été poursuivis pour abus d'autorité, infraction dont la peine varie de 10 jours à 6 mois de détention. Tout ceci prouve bien que lorsqu'il s'agit de poursuivre et de juger des travailleurs la justice brésilienne est rapide et efficace, mais quand les accusés sont des policiers, des *pistoleiros* ou de grands propriétaires terriens, la justice est lente et inefficace.

**Un an après le massacre, aucun responsable n'a été puni et tous les policiers militaires impliqués dans ce crime sont toujours en liberté et exercent tranquillement leurs activités dans les rues des villes des régions sud et sud-est du Pará**

En outre la situation des familles sans terre n'a guère changé. Ce n'est qu'après de nombreuses pressions que le gouvernement a exproprié une partie de la *fazenda* Macaxeira. De même la pension pour les familles des travailleurs assassinés n'a été versée par le gouvernement de l'État qu'un an après le massacre. L'assassinat des 19 "sans-terre" à Eldorado de Carajás n'en est malheureusement qu'un parmi des centaines d'autres, qui touchent des travailleurs ruraux et des responsables syndicaux dans le sud-est et le sud du Pará, pratiqués par des *pistoleiros* et des policiers aux ordres de grands propriétaires terriens. **Dans les 10 dernières années, il y eut 622 assassinats dans**

**tout l'État.** Les pressions faites à la suite du massacre n'ont pas réussi à faire diminuer la violence. Depuis ce massacre, 11 travailleurs ont déjà été assassinés dans cette région.

La violence et l'impunité existent dans tout le pays mais c'est dans l'État du Pará qu'elles sont les plus graves. La banque de données de la Commission pastorale de la terre (CPT), qui enregistre la mémoire de la lutte et de la résistance des paysans pour la terre, montre que **dans les 12 dernières années - période de la Nouvelle République - 979 travailleurs ruraux et syndicalistes ont été assassinés, parmi eux 45 femmes. Dans la même période ont eu lieu 57 jugements, dont 15 concernaient des autorités. De 1985 à 1996 on a compté 29 tueries qui ont fait 186 morts. Entre 1986 et 1996 les polices militaire et civile ont directement été impliquées dans 39 conflits qui ont causé parfois plus d'une victime. Les données des années 90 mettent en évidence une augmentation de la participation de policiers dans la mort de travailleurs ruraux et de dirigeants syndicalistes. Rien que dans les deux dernières années, 35 travailleurs ruraux ont été assassinés par des policiers. D'après des données partielles de la CPT, en 1996 il y eut 58 assassinats de travailleurs ruraux et, en 1997, 12 de travailleurs ruraux et de syndicalistes.** Parmi les centaines d'assassinats commis contre les travailleurs ruraux et les syndicalistes du sud et du sud-est du Pará, la relation entre le crime organisé, l'activité policière et l'action du pouvoir judiciaire est indéniable. Des enquêtes et des procès restent dans des tiroirs. Les responsables et les commanditaires de ces innombrables tueries ne sont pas jugés et circulent impunément dans la

région. La connivence et l'impunité au sein des pouvoirs publics contribuent à favoriser l'usage de la violence.

L'absence d'une politique de réforme agraire de la part du gouvernement aggrave encore plus les conflits pour la possession de la terre. L'action de l'INCRA<sup>1</sup> a été inefficace pour résoudre et apaiser la situation. Dans la plupart des cas le gouvernement n'intervient dans les conflits que quand il y a des morts. Parmi les dizaines d'endroits actuellement occupés, peu ont été libérés, et dans la majorité des projets d'installation déjà mis en place, les paysans souffrent du manque d'infrastructures nécessaires pour produire et rester sur ces terres.

La fin de la violence rurale passe par le combat contre l'impunité et par la réalisation d'une juste réforme agraire. La CPT propose à la société civile brésilienne de s'unir autour d'une campagne pour **l'arrêt immédiat des enquêtes policières** - facteur d'impunité et instrument de pouvoir et d'usurpation des attributions et des compétences constitutionnelles du ministère public et du pouvoir judiciaire par les corporations policières - et pour **la création de charges de procureur et de juges d'instruction.** Nous soutenons la société dans la lutte pour la réalisation d'une vaste réforme agraire dans le pays, condition nécessaire à une meilleure justice et à une réelle citoyenneté.

Goiânia, 17 avril 1997

1. Institut d'État chargé de la réforme agraire (NdT).

**Traduction DIAL.**

**En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.**

**DIAL • 38 rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org**

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris  
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176 rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. 01 44 18 60 50  
Fax 01 45 55 28 13.